

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 décembre 2022 (extrait)

suite convocation du 28 novembre 2022

horaire de la séance :18h45

Présents : Mme le Maire : Mme Plouzeau Aline et M. GROSBOIS Philippe, M. Morgan GIROUARD, Mme Mylène MOREAU, Mme Véronique BONNET, Mme PLOUZEAU Clémence, M. Arnaud FOUGERAY

Excusés : M. Kévin CHEVALLIER M. Audric BERTHET, M. Guillaume ELLEBOODE, M. Luc BALU

Secrétaire de séance : M. Philippe GROSBOIS

Délibération n°37/2022: Modification de la longueur de voirie communale pour l'attribution des dotations de fonctionnement : métrage retenu après vérification faite avec un géomètre : 32360 m². Approbation du nouveau métrage à l'unanimité des élus

Délibération n°38/2022: taux de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la communauté de communes, reversement rendu obligatoire par la loi de finances 2023 , fixé à 1 % du montant. Approbation à l'unanimité

Délibération n°39/2022 : retrait de délibération 31/2022 du 21 octobre 2022 compte tenu du paiement effectué par les Communes de Lerné et Couziers des sommes dues à la Commune de St Germain et fixation du montant de la provision comptable pour impayés fixés à 529,23 € au lieu de 2.149,23 € Approbation à l'unanimité des élus

Délibération n°40/2022 : Actualisation des fermages pour les terres communales louées suite à la parution de l'indice des fermages 2022. Approbation à l'unanimité

Délibération n°31/2022 : Participation de la Commune dans les frais d'un voyage scolaire organisé par le RPI pour les élèves de grande section et CM2 fixée à 50 € par enfant et participation de la Commune dans les frais de transport (évalués à 2300 € mais dont la participation des 7 communes du RPI est limitée à 1500 €) pour 1/7eme soit 214 € environ. Adoption à l'unanimité

→**Délibération n°33/2022** : Désignation de la représentation de la Commune et de son suppléant pour la formation su Comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) : Mme le Maire et le 1^{er} adjoint. Approbation à l'unanimité

* **Délibération n°34/2022** : Autorisation donnée à Mme le Maire de demander les subventions SOCLES et DETR pour 2023 au titre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux et notamment le changement du moyen de chauffage de la cantine, du logement situé au dessus au de la mairie. Approbation à l'unanimité

* **Délibération n°35/2022** : Autorisation donnée à Mme le Maire de monter un dossier pour l'école de St Germain sur Vienne pour l'installation d'un équipement sportif et de faire toute démarche pour l'obtention de subventions adéquates pour ce projet. Adoption à l'unanimité.

Fin de la séance : 22h18

Le procès verbal de la séance du 2 décembre 2022 sera consultable en mairie – après approbation par les élus lors de la prochaine séance arrêtée au 13 janvier 2023.